

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Séance du 3 avril 2024

N°24-04-16

Date de la convocation
26 mars 2024**L'an deux mil vingt quatre
et le trois avril**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, Adjoints ;
Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués ;
Mme Chrystelle BERTINELLI, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, Conseillers Municipaux ;

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER ;
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M. Jean FERNANDES
Mme Arlette CHAPPELLON qui a donné pouvoir à M. André MOLLE
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY
Mme Emilie MASSARDIER qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER.
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Odile PRADIER.
M Christophe PIOT qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET.

Absents excusés sans pouvoir

Anne VINSON

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance

Objet : Régularisation foncière La Roche

Monsieur Le Maire fait part de la nécessité de procéder à une régularisation au lieu-dit La Roche. Il s'agit de procéder à l'acquisition à titre gratuit d'une parcelle appartenant à M. PEYRARD Jean-François située le long d'une voirie communale. Ladite parcelle est cadastrée section B n°1071 d'une contenance d'environ 245 m² suite au passage du géomètre.

AR Prefecture

043-214302051-20240403-24_04_16-DE
Reçu le 15/04/2024

Il est donc proposé au conseil de procéder à cette acquisition à titre gratuit par la réalisation d'un acte administratif qui sera réalisé par le cabinet ACTIF.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section B n°1071 d'une surface d'environ 245 m² appartenant à M. PEYRARD Jean-François.
- **DESIGNE** le Cabinet ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction d'actes administratifs et plus largement l'autorise à effectuer toutes démarches nécessaires à cette mission.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à authentifier et signer les actes administratifs ainsi que tous documents relatifs à cette opération,
- **DESIGNE** Madame PRADIER Odile, 1^{ère} adjointe pour représenter la Commune et signer les actes au nom et pour le compte de cette dernière,

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 3 avril 2024

Le Maire,
Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance
M. David CHAUDIER



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'David Chaudier', is written over the text of the secretary of the meeting.

AR Prefecture

043-214302051-20240403-24_04_16-DE
Reçu le 15/04/2024